



# Lettre d'information

n°6



## Le SAGE Couesnon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

sommaire

Editorial

Les pesticides dans nos rivières

Rappels réglementaires

Conseils pratiques pour le désherbage

Chronique des sous bassins versants



### -> Editorial



Que l'on soit agriculteur, élu ou jardinier amateur, nous avons tous un rôle à jouer pour réduire la contamination de nos rivières par les pesticides. Encouragé par les syndicats de production d'eau, la lutte contre cette pollution a commencé depuis maintenant une quinzaine d'années sur les bassins versants du haut Couesnon et de la Loisance Minette. Malgré les efforts réalisés, on observe encore occasionnellement des concentrations importantes dans les eaux. Il faut donc maintenir cette dynamique et l'étendre autant que possible à l'ensemble du bassin du Couesnon (extension aux secteurs d'Antrain, de Pontorson et de Saint-James).

L'enquête publique concernant les documents du SAGE vient de se terminer. L'entrée en vigueur du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et du règlement du SAGE Couesnon devraient intervenir au cours du deuxième semestre de 2013 juste après leur approbation par le préfet. Commencera alors la mise en œuvre du SAGE.

Marcel ROUSSEL, Président de la CLE du SAGE Couesnon et Maire de Billé



### -> A ne pas manquer

« Territoire et agriculture de demain »

« En vie de jardin »

Conférences :

**Des solutions nouvelles pour se nourrir tous et bien, durablement** - Rencontre avec Bruno Parmentier, Ancien directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers - **Vendredi 7 juin 2013 à 20h, salle des Urbanistes à Fougères**

**Du territoire local à l'Europe : quelles évolutions, pour quelles perspectives ?** Rencontre avec Ali Aït Abdelmalek, professeur des universités en sociologie (Rennes 2) et président du groupe d'études et de recherches sur les Pays - **Mercredi 19 juin 2013 à 20h, salle des Ateliers à Fougères**



**Après midi d'échanges et de conseils autour du jardinage au naturel.**

**Dimanche 16 juin 2013 de 14 à 18h, rue de l'étang à Saint Aubin du Cormier**

**"En Vie de jardin"**  
**Dimanche 16 juin 2013**  
 à Saint Aubin du Cormier, rue de l'étang de 14 à 18h  
**Gratuit!**

Potages Semis Insectes auxiliaires  
 Fabrication de nichoirs Anciennes variétés de légumes  
 Pelouse Fleurissement naturel Paillassage Bonnettes  
 Compost Dégustation de plantes sauvages  
 Tiroc de plantes Paris d'orties Discherbage

Recommandation 200 places

Sponsors: A.S. Couesnon, S.M.B.S., etc.

# -> Les pesticides dans nos rivières

Les pesticides (également appelés produits phytosanitaires) sont des molécules chimiques utilisées pour contrôler les insectes et les champignons ou empêcher le développement de certaines plantes gênantes. Leur utilisation prend de l'ampleur après la seconde guerre mondiale. Ils sont aujourd'hui utilisés par les agriculteurs, les industriels, les gestionnaires de route ou les particuliers.

Les pesticides ont constitué un progrès dans la maîtrise des ressources alimentaires. Mais malgré un encadrement européen et national de la mise sur le marché de ces produits, les dangers qu'ils pouvaient engendrer pour l'environnement, la

biodiversité et la santé humaine sont très vite apparus.

La forte concentration de ces molécules dans les eaux souterraines et de rivière qui alimentent les usines de production d'eau potable a alerté les politiques européennes dès les années 70. La Directive « eau brute » de 1975 fixera donc les premiers seuils de concentration en pesticides au dessus desquels l'eau brute prélevée ne peut être utilisée pour la production d'eau potable. Il faudra attendre la Directive « eau traitée » de 1998 pour voir apparaître des seuils pour l'eau distribuée (voir tableau ci après). Les services de l'Etat sont donc chargés de vérifier ces seuils et ont le

puvoir de stopper la production d'eau potable des collectivités si des dépassements sont observés. Cela arrive encore sur certains territoires et le bassin du Couesnon est occasionnellement concerné.

### Seuils des concentrations en pesticides à ne pas dépasser :

	chaque pesticide	somme des pesticides
Eau brute	2 µg/l	5 µg/l
Eau traitée	0,1 µg/l	0,5 µg/l

En plus de ces seuils à ne pas dépasser, la réglementation actuelle encadre directement leur utilisation. Il est par exemple interdit d'épandre des pesticides à moins de cinq mètres d'un cours d'eau (voir rappel réglementaire page 5).

Initialement mis en place à la fin des années 90 pour des problématiques « nitrates », les programmes « Bretagne Eau Pure », portés sur le bassin du Couesnon par les syndicats de production d'eau du Bassin Rennais, du Bassin du Couesnon et du Coglais, ont également comporté un volet « Lutte contre les pollutions par les pesticides ». Privilégiant le préventif (éviter de polluer) au curatif (traiter les eaux pour respecter les normes) ces programmes situés sur l'amont du Couesnon se sont donnés comme objectif d'obtenir des eaux brutes respectant les normes sur eaux traitées. Cet objectif est aujourd'hui repris par le SAGE Couesnon sur l'ensemble du bassin versant.



Démonstration de désherbineuse sur maïs réalisé dans le cadre du contrat de bv du Haut Couesnon



### -> Jean-Pierre DESHAYES

Maire de La Selle en Luitré

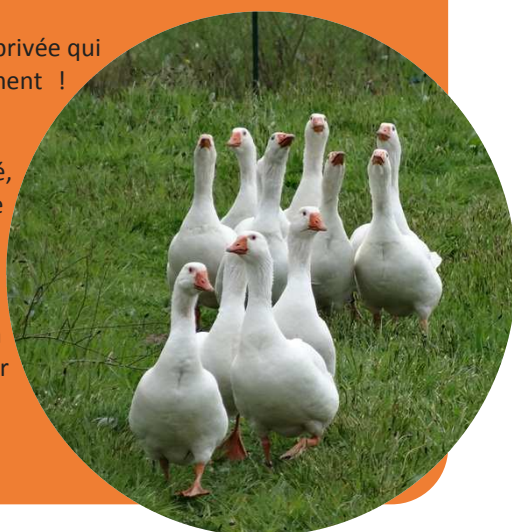
*« L'entretien des espaces communaux sans pesticides, c'est possible ! »*

« C'est en 2002, encouragé par le SMPBR, que les élus du conseil municipal de l'époque s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur les zones à risque de la commune. Cet engagement est acté avec la signature de la charte d'entretien des espaces communaux. Nous sommes même allés plus loin en décidant de ne plus renouveler les stocks de produits. Ainsi, depuis 2006 la commune n'utilise plus aucun pesticide.

Nous avons remplacé l'utilisation du chimique par du balayage mécanique ou l'emploi d'un chalumeau. Les joints entre revêtement de sol de la voirie ont été rénovés pour limiter la pousse des mauvaises herbes. Nous faisons également appel au dispositif « argent de poche ». Ainsi les jeunes de la commune aident ponctuellement les agents communaux pendant les vacances scolaires. Nous avons aussi mis une dizaine d'oies pour entretenir les abords des lagunes d'assainissement. C'est particulièrement efficace et cela permet d'agrémenter la balade dominicale la curiosité des promeneurs du dimanche.

Pour les terrains de sport, c'est une entreprise privée qui assure l'entretien ... sans pesticide évidemment ! Pour le cimetière, l'entretien se fait à la main !

Aujourd'hui les mentalités ont beaucoup évolué, la plupart des 600 habitants de notre commune comprennent la nécessité de ne plus avoir recours aux produits chimiques. On va dire que l'on apprend à vivre avec la présence de quelques pissenlits dans les interstices de la voirie ... c'est le prix à payer pour préserver notre santé et l'environnement ! »



Pour répondre à cet objectif, les syndicats d'eau travaillent depuis près de 15 ans avec les collectivités, les agriculteurs et les jardineriers afin de diminuer l'utilisation des pesticides.

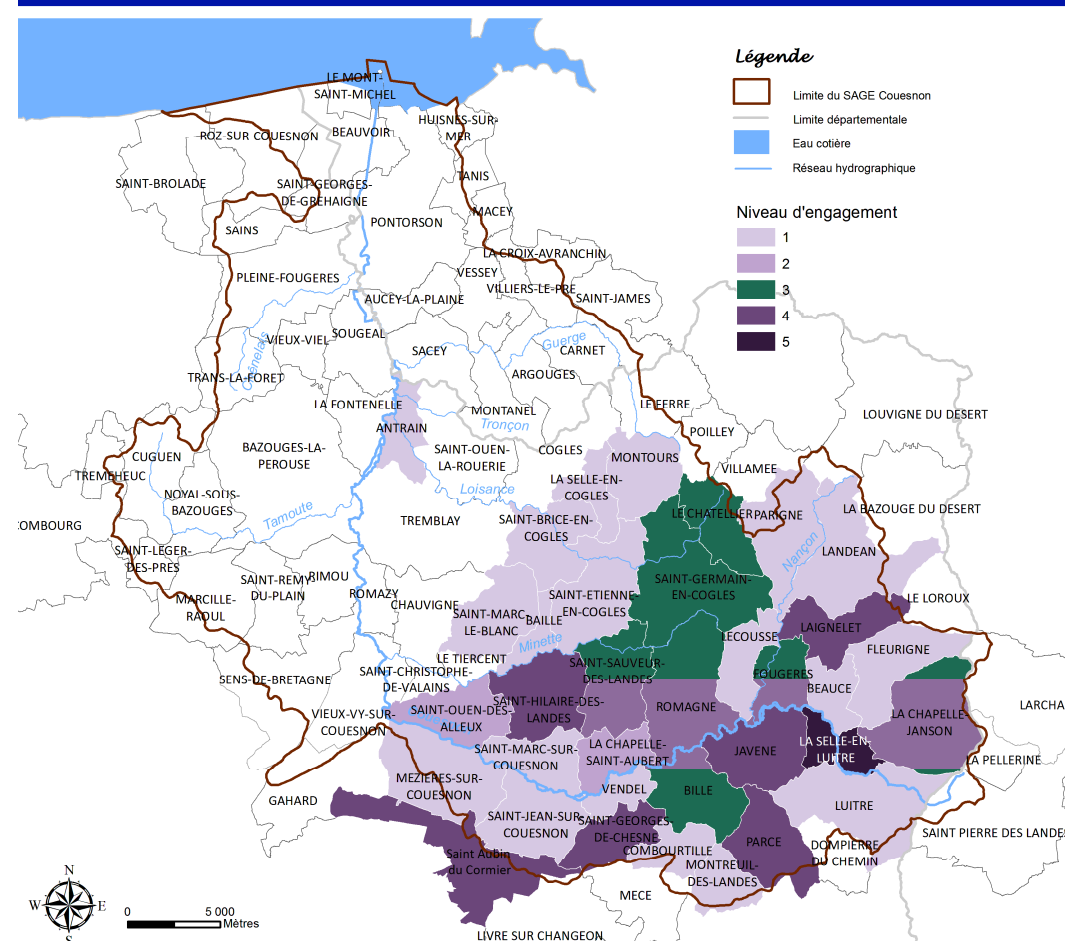
Parmi les agriculteurs, certains tentent de réduire leur consommation et les risques de contamination du milieu naturel. Les « Diagnostics Parcelles à Risques », réalisés début des années 2000, ont ainsi permis de cibler les parcelles agricoles sur lesquelles l'application de produits phytosanitaires était déconseillée car trop proches d'un cours d'eau ou de pentes trop importantes. D'autres agriculteurs utilisent les rotations de cultures pour diminuer les mauvaises herbes et les maladies (voir encadré vert)



Panneau expliquant la démarche de la commune de Saint-Aubin du Cormier

ou se tournent vers le désherbage mécanique. Afin de compenser les éventuelles pertes de rendement liées à l'abandon des pesticides, les agriculteurs ont la possibilité

### Niveaux d'engagement des communes dans la charte d'entretien des espaces communaux



Attention, les communes en blanc n'ont pas été sollicitées par ce programme. Ces communes en blanc peuvent donc tout de même faire des efforts qu'en à l'utilisation des pesticides.

de contractualiser des MAE (Mesure Agro Environnementale) « phyto ». L'agriculteur n'est rétribué que s'il respecte l'objectif fixé à la signature du contrat. Impulsé par le Grenelle de l'environnement, le plan national Ecophyto permet de financer les formations des agriculteurs à l'utilisation responsable des produits phytosanitaires (certiphyto) ou encore de prévenir les agriculteurs de l'arrivée des parasites (bulletin de santé du végétal), afin qu'ils n'aient recours aux pesticides que lorsque cela est nécessaire. Quant aux exploitants en agriculture biologique ils n'utilisent, de part le cahier des charges, aucun pesticide.

Les collectivités pour gérer leurs voiries ou leurs espaces verts utilisent eux aussi des pesticides. Afin de diminuer leur utilisation, certaines collectivités se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces communaux (voir encadré orange). Certaines vont diminuer les doses, réduire les surfaces désherbées, d'autres vont développer des techniques alternatives ou revoir l'aménagement urbain. Ainsi en fonction des ambitions, cinq niveaux d'engagement peuvent être visés. Le niveau 5 signifiant l'arrêt de l'utilisation des pesticides. La carte ci-dessous indique le niveau d'engagement de chaque commune. En dix ans,

les quantités de substances utilisées ont baissées de plus de 80%.

Que ce soit pour désherber les allées ou traiter le potager, les particuliers utilisent également des pesticides avec des dosages souvent excessifs. Le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères sensibilise ces derniers notamment grâce à la Caravane Main Verte, outil itinérant permettant de découvrir les techniques du jardinage au naturel (voir encadré bleu). Par ailleurs, les jardineriers sont invités à informer leurs clients sur les dangers liés aux produits chimiques. Aujourd'hui la plupart des jardineriers situés sur le bassin versant du Couesnon ont signé la charte « jardiner au naturel, ça coule de source » et s'engagent à former leurs vendeurs et à orienter leurs clients vers des solutions et produits alternatifs aux pesticides.



### -> Yves LE ROUX

Président du Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF)

*« Avec la Caravane Main Verte nous essayons de sensibiliser les habitants au jardinage sans chimie »*

« Cela fait maintenant près de 6 ans que les animateurs du REEPF rencontrent les habitants du pays de Fougères pour les sensibiliser au jardinage au naturel. Au début, nous organisons des formations sous la forme de 3 journées complémentaires. C'était La Main Verte. Dorénavant, afin d'élargir la portée de notre message, nous avons décidé avec nos partenaires, d'aller directement à la rencontre des habitants : c'est l'idée de la Caravane Main Verte !



L'objectif est de sensibiliser les jardiniers à la réduction des déchets et à la préservation de la biodiversité, de la santé et de l'eau en utilisant des méthodes alternatives aux produits chimiques. La caravane est remplie d'outils, autant techniques que pédagogiques, et de panneaux explicatifs permettant à l'animateur de faciliter les échanges entre intervenants et habitants.

Après 3 années d'activité et plus de 200 animations assurées (environ 20 000 bénéficiaires), les animateurs ont le sentiment que les habitants du Pays de Fougères, non seulement, se réapproprient le jardinage mais essayent également de le pratiquer par des approches telles que la sobriété, l'économie et le respect de l'environnement.

Le développement des composteurs collectifs en pied d'immeuble en est peut-être ... un des meilleurs témoins. »

Pour plus d'info : REEPF 02 99 94 45 22



# → Rappel réglementaire

L'arrêté dit « ZNT » du 12 septembre 2006 définit des Zones de Non Traitement le long des cours d'eau où il est interdit d'utiliser des pesticides. Cette zone est d'au moins 5 m.

En Bretagne l'arrêté dit « fossé » du 1er février 2008 et en Mayenne l'arrêté du 13 mars 2009, introduisent une règle supplémentaire interdisant les traitements pesticides à moins d'1 m de tout point d'eau (fossé, avaloirs, bouches

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

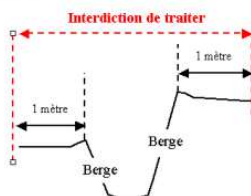
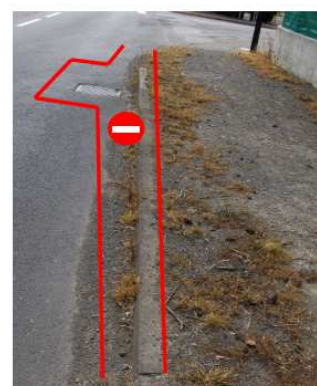
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU** figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES** ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



**SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.**  
**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

## → Conseils pratiques

### Désherbage des terrasses, cours et allées

*Des herbes jugées inesthétiques s'introduisent entre les dalles et les pavés, dans les interstices et les fentes des surfaces bitumées ou bétonnées, dans les gravillons... Mais ce type de surface favorise le ruissellement. Aucun désherbant ne doit donc être utilisé au risque de polluer les cours d'eau.*

Plusieurs solutions sont envisageables :

**Le désherbage manuel :** Dans les surfaces gravillonnées ou en terre battue, couper régulièrement la base des plantes avec un sarcloir. Entre les dalles et pavés, couper les plantes au couteau.

**Le désherbage thermique :** Le désherbage à l'eau bouillante est efficace (sauf contre les vivaces à racines profondes installées depuis longtemps), sûr et parfaitement adapté aux petites surfaces. Ne pas attendre d'être envahi, intervenir une première fois dès la fin de l'hiver. Récupérer l'eau de cuisson

des légumes. Pour les grandes surfaces, opter plutôt pour les modèles de désherbeur thermique à gaz avec embout pour bouteilles rechargeables.

**La prévention :** Dans les allées en terre battue, pailler avec des copeaux, fougères, roseaux broyés, ardoises pilées.... C'est agréable et joli. Limiter les surfaces gravillonnées, plus difficiles à entretenir et les remplacer par des dalles ou des pavés. Balayer régulièrement entre les joints pour éviter la germination des indésirables ou jointoyer les pavés et les fissures ou encore, semer de l'herbe entre les dalles. Dans les allées et cours gravillonnées : installer préventivement une bâche poreuse (feutre de jardin) sous les gravillons, disposer une hauteur suffisante de gravillons (5 cm) pour limiter la levée des herbes indésirables et faciliter leur arrachage. Lorsque cela est possible, privilégier les chemins avec des pas japonais permettant le passage de la tondeuse.

Plus d'info : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)



# -> La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions qui ont eu lieu début 2013.

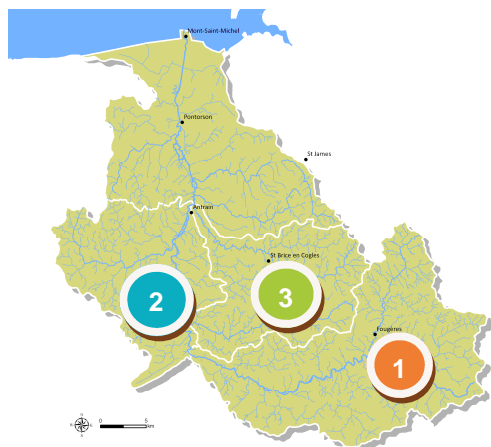
à se former, ce qui en fait une ressource très faiblement renouvelable. A l'heure où les surfaces agricoles ne cessent de diminuer d'année en année, il est capital de le préserver.

sable. La couverture a un triple effet : échauffer le sol, étouffer les plantes et intercepter la lumière. Cette couverture sera maintenue pendant plusieurs années et autorisée au piétinement comme moyen supplémentaire de détruire la Renouée.

Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon : 02 23 51 00 14

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : 02 33 89 15 11

Juin 2013



## 2 Rimou : Lutte contre la Renouée du Japon

## 3 Coglais : La haie pour limiter l'utilisation des pesticides

## 1 Beaucé, La Chapelle Janson, Montreuil des Landes : Création de talus et plantation de haies



Foyer de Renouée à Pleine Fougères

Bergeronnette grise

La renouée du Japon est une espèce invasive qui se développe en abondance et dégrade le milieu qu'elle colonise. En envahissant les terrains en friche, les bords de route, les fossés, les berges de cours d'eau, elle prend la place des espèces autochtones, ce qui diminue la biodiversité. Elle pose même des problèmes pour l'agriculture en envahissant les terres cultivées comme c'est le cas sur certaines parcelles de la commune de Pleine Fougères.



Mise en place de bâche sur foyer de Renouée

Pour limiter la prolifération de cette espèce, le Syndicat Mixte du Couesnon Aval mène une expérimentation de lutte qui consiste à épandre du gros sel sur le foyer de Renouée et le couvrir par une bâche noire et résistante, maintenue au sol par des agrafes et du

Afin de réduire l'utilisation des pesticides, Coglais Communauté tente de maintenir un réseau de haies fonctionnel permettant d'abriter des auxiliaires (insectes, oiseaux ...) qui ont notamment la capacité de réguler les invasions d'insectes qui détruisent les cultures. Féroce prédateur des cultures, le puceron est doté d'une capacité de reproduction très élevée : une femelle pond 3 à 10 pucerons par jour et par femelle et ce pendant plusieurs semaines. Limiter leur développement est impératif mais souvent difficile sans l'utilisation de pesticides ... Sauf si l'on favorise la présence de leurs prédateurs : Les oiseaux ! Pour exemple le pouillot véloce consomme son poids d'insectes par jour (6 à 9 gr). La bergeronnette grise est quant à elle capable de d'engloutir 60 à 80 insectes par heure sur 25 m<sup>2</sup>. Les zones intéressantes pour l'accueil des auxiliaires sont les haies bocagères mais également les bords de routes et de champs, les boisements, les zones humides et les cours d'eau. La nature peut donc fournir à l'agriculture de sérieux services tout en diminuant les coûts financiers des pesticides, ce qui est non négligeable en période de crise énergétique.

Coglais communauté : 02 99 18 40 66

Création de talus planté

La quatrième année de campagne Breizh Bocage est lancée sur le territoire du Syndicat du Haut Couesnon. L'occasion de rappeler que l'érosion des sols est un phénomène trop souvent sous-estimé. Les haies, billons et talus, placés de manière perpendiculaire à la pente, ralentissent les ruissellements et limitent ainsi les transferts de matières organiques, engrais et pesticides dans les cours d'eau. Cela limite leur pollution et leur envasement tout en conservant le potentiel de production des parcelles agricoles. Le sol est une ressource trop souvent perçue comme acquise. Il met pourtant des milliers d'années



Association "Le Bassin du Couesnon"

Directeur de publication : Marcel Roussel

www.sage-couesnon.fr

Siège social : Fougères Communauté  
Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré  
téléphone : 09 71 42 34 92

courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr